



# FICHE DE RESERVATION ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI Les P'TITS LOUPS LE GOURAY



Cette fiche de réservation (une par enfant) est à votre disposition, elle doit obligatoirement parvenir au plus tard **le lundi 12h00** dans un des Accueils de Loisirs, dans une des mairies-déléguées, à la mairie de la Commune Nouvelle. Vous pouvez inscrire votre enfant pour 1 ou plusieurs mercredis.

### Nouveaux tarifs ALSH et garderie :

Vacances scolaires et mercredi										
	Q.F. mini	Q.F. maxi	7h30- au début de l'ALSH	½ journée avec repas 9h00 - 14h00	½ journée avec repas 12h00 - 17h00	Journée avec repas 9h00-17h00	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00 - 18h30	18h30-19h00
Tranche 1	0€	592€	0,73 €	3,20€	3,20€	6,40€	0,36 €	0,36 €	0,36 €	0,36 €
Tranche 2	593€	727€	0,85 €	3,72€	3,72€	7,44€	0,43 €	0,43€	0,43 €	0,43 €
Tranche 3	728€	921€	0,98 €	4,24€	4,24€	8,48€	0,49 €	0,49 €	0,49 €	0,49 €
Tranche 4	922€	1126€	1,16 €	5,02€	5,02€	10,04€	0,58 €	0,58 €	0,58 €	0,56 €
Tranche 5	1127€		1,28 €	5,54€	5,54€	11,08€	0,65 €	0,65 €	0,65 €	0,65 €
Extérieur			+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF

### ATTENTION :

- Application du tarif extérieur en fonction de la résidence de l'enfant.
  - Si non communication du quotient familial, facturation au tarif de la tranche 5.
  - L'Accueil de loisirs ferme ses portes à 19h00, si présence au-delà : **2,10€ le 1/4 d'heure.**
- Sauf cas de force majeure avec justificatif et accord du responsable du service éducation :
- Si vous réservez pour une journée avec repas et ne prévenez pas de l'absence de votre enfant **avant mardi midi** : facturation de la journée selon votre quotient familial.
  - Si vous réservez pour une demi-journée avec repas et ne prévenez pas de l'absence de votre enfant **avant la veille midi** : facturation du repas soit 6,77€.
  - **Aucun enfant ne sera pris en charge sans avoir été inscrit au préalable auprès du service éducation**
  - Les familles qui, pour des raisons de difficultés financières, souhaitent procéder à un échelonnement des paiements, doivent formuler une demande auprès du service éducation qui prendra toutes dispositions à cet effet et qui pourra orienter les usagers vers le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Après 2 factures non soldées, un titre sera émis et transmis au trésor public pour recouvrement.

**L'Accueil de Loisirs sera suspendu jusqu'à régularisation de la situation financière.**

Contact : [service-education@mene.fr](mailto:service-education@mene.fr) ou 02 96 31 47 18

Nom et prénom: ..... Age: .....

ALSH Le Gouray	Garderie à partir de 7h30, mon enfant arrivera à .....	Cocher la case que vous souhaitez réserver			Garderie jusqu'à 19h00, mon enfant partira vers ...
		Matinée+repas	Repas + après-midi	Journée avec repas	
1 septembre 2021	...h...				...h...
8 septembre 2021	...h...				...h...
15 septembre 21	...h...				...h...
22 septembre 21	...h...				...h...
29 septembre 21	...h...				...h...
6 octobre 2021	...h...				...h...
13 octobre 2021	...h...				...h...
20 octobre 2021	...h...				...h...

Numéro de téléphone:.....

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature du responsable légal